



S O C I E T E  
F R A N Ç A I S E  
D E S U R B A N I S T E S

# SOCIETE FRANÇAISE DES URBANISTES

## EXERCICE 2014-2015

### RAPPORT D'ACTIVITES, RAPPORT MORAL

Ci-après vous verrez défiler mois par mois une année d'action. Elles ne sont pas toutes répertoriées, des comptes rendus, les bilans régionaux et des investissements personnels complètent les actions décrites.

Le début du Travail avec l'APEC a permis d'établir une fiche descriptive très complète du métier d'urbaniste. Elle était absente de l'annuaire des métiers !

Les assises des urbanistes qualifiés nous réunissent maintenant tous les ans.

La SFU a bientôt un nouveau site et une communication qualitative

Les Journées Mondiales de l'Urbanisme font vivre les débats dans les régions

# AVRIL 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN AVRIL

### "L'EQUITE URBAINE DANS LE DEVELOPPEMENT- DES VILLES POUR LA VIE " « URBAN EQUITY IN DEVELOPMENT - CITIES FOR LIFE”

Le 7ème Forum Urbain Mondial, organisé par ONU- Habitat se tient en Colombie, à Medellin du 5 au 11 avril 2014. La délégation française est conduite par le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT).

ONU Habitat a lancé un appel à projet International. La SFU, représentée par Alain Naman et Jean-Pierre Gautry, a proposé un Networking Event" sur le thème : "L'Urbanisme Intégré, participatif et coopératif–Source d'équité urbaine" qui a été sélectionné par ONU habitat. [Voir le rapport synthétique sur cette action.](#)

## LES DÉCISIONS IMPORTANTES DE L'AG ET DU CA EN AVRIL :

LA SFU CHOISIT DE POURSUIVRE LA REFLEXION EN FAISANT DE L'EQUITE URBAINE LE THEME DES JOURNEES MONDIALES DE L'URBANISME, DECLINE PAR CHACUNE DES REGIONS.

LA SFU CONFIRME POUR 2014 PLUSIEURS PRINCIPES D' ACTIONS :

L'organisation de réflexions et d'actions régionales préparant dès juin les actions des JMU de novembre.

L'alternance des CA nationaux et des réunions régionales

La délégation de responsabilités à des membres désignés par l'AG ou le CA (tenue du fichier, archives, admissions, site internet)

Le développement d'un nouveau système de communication, lettre, site, avec recrutement d'un ou d'une chargée de communication

Le retrait de la structure du CFDU tout en continuant à rechercher l'entente avec lui comme avec toutes les associations d'urbanistes

Un soutien absolu à l'OPQU et à l'APERAU

La participation à toutes les représentations ou débats utiles à l'urbanisme et aux urbanistes, la répartition de ces représentations entre les membres de la SFU

L'action pour l'urbanisme, auprès des services de l'état, des ministères et des élus, action concertée avec les associations partageant nos valeurs , en particulier avec OPQU et APERAU

## RENOUVELLEMENT DU CA ET DU BUREAU

### COLLEGE DES DELEGUES REGIONAUX

- Ile de France : Caroline Motta
- Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Bruno Feracci
- Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne-Franche-Comté : Anne-Michèle Donnet et Thierry Saunier
- Bretagne : Laurence Garrigues
- Champagne-Ardenne : Sandrine Klein jusqu'à la prochaine AG
- PACA : Marc Petit
- Aquitaine : Denis Caraire

### DELEGUES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Jacques VIALETTES

Alain NAMAN

Luc-Emile BOUCHE-FLORIN

Ludovic HERMANT

Danièle DOGLIANI

Régis DUMAY

Gilles ROUSSEAU

### COLLEGE DES CHERCHEURS ET / OU ENSEIGNANTS

Saïd ALMI

### BUREAU

Président Jacques Vialettes

Vice-présidente (finances et emploi avec fonction de trésorier) Laurence GARRIGUES

Vice-présidente Anne Michèle DONNET

Vice-président (Europe) Luc-Emile BOUCHE FLORIN

Vice-président (international) Alain NAMAN

Secrétaire Ludovic HERMANT

# MAI 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN MAI

### GRAND PRIX EUROPEEN DE L'URBANISME, FORTE PARTICIPATION DE LA REPRESENTATION FRANCAISE.

Le Grand Prix Européen de l'Urbanisme a mis l'accent en 2014 sur l'efficacité énergétique en relation avec l'urbanisme. Appuyé par un comité indépendant formé de personnalités et de représentants d'organismes de l'urbanisme ou du développement durable (la revue Le Moniteur, l'Ademe entre autres), la sélection française a pu proposer sept projets de grande qualité qui tous seront exposés à Bruxelles. Le jury européen fait le choix de retenir plusieurs grand prix ex-aequo, en Norvège, en Belgique, à Genève et en France correspondant à des échelles territoriales très différentes et donc à une gestion de l'énergie très différentes. La ville de Montmélian, en Savoie reçoit le grand prix pour son projet « Triangle Sud » inscrit dans l'ensemble de sa politique énergétique, prouvant qu'une petite ville peut faire des choix urbanistiques et énergétiques très innovants. [Voir les résultats sur le site ECTP-CEU.](#)

### LE PROJET SPECIAL VIENDRA EN FRANCE :

Le projet SPECIAL [Spatial Planning and Energy for Communities In All Landscape](#) lutte contre le changement climatique en développant l'efficacité énergétique à travers l'aménagement du territoire et l'urbanisme. SPECIAL est financé par Intelligent Energy Europe dans le cadre des engagements énergétiques pour 2020, réduire de 20% les consommations d'énergie, réduire de 20% les gaz à effet de serre, passer à 20% en énergies renouvelables.

L'association anglaise des Cités Jardins pilote le projet de formation aux « bonnes pratiques ».

Le projet développe l'échange de bonnes pratiques en urbanisme, la promotion de stratégies intégrant l'utilisation des énergies renouvelables, le renforcement des compétences en matière d'efficacité énergétique. Depuis les documents de planification, jusqu'au suivi des projets mis en œuvre, cette compétence intégrée est indispensable pour les urbanistes et aménageurs, qu'ils soient en collectivité locale, en SEM ou en bureau d'étude.

Conduit déjà dans plusieurs pays européen, il s'étendra à la France à partir de 2015, en s'appuyant en particulier sur les projets du GPEU. Dominique Lancrenon sera la représentante de la SFU pour le projet SPECIAL.

### LE CA DU CEU-ECTP EXAMINE LA PROPOSITION DE LA SFU DE NOMMER L'OPQU COMME MEMBRE CORRESPONDANT AUPRES DU CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES.

Rappelons que le Conseil européen des urbanistes, CEU/ECTP, est formé des associations nationales d'urbanistes professionnels, admettant leurs membres sur critères. La SFU, membre

fondateur du CEU-ECTP, y représente les urbanistes français. Mais la SFU a donné à la qualification, attribuée par l'OPQU une place centrale dans l'admission comme membre sociétaire de la SFU. Il est donc indispensable que l'OPQU puisse avec la SFU travailler au CEU-ECTP sur les questions de la reconnaissance des urbanistes et des conditions d'exercice dans les différents pays européens. Depuis près d'un an, cette proposition était faite par Dominique Lancrenon, présidente du CEU /ECTP et présidente d'honneur de la SFU, avec l'approbation unanime du CA de la SFU, et de l'OPQU qui avait accepté cette invitation.

Cependant le statut de membre correspondant est apparu ambigu et cette décision ne pourra pas être prise au CA du CEU-ECTP en mai 2014. Il faudra encore attendre un an pour qu'à l'AG de Budapest d'avril 2015, le principe suivant soit retenu : la SFU représentera conjointement SFU et OPQU au CEU-ECTP.

## LES ACTIONS RÉGIONALES EN MAI :

### LANCEMENT DES REFLEXIONS SUR L'EQUITE URBAINE

Les débats commencent dans quelques régions pour identifier la ou les questions à traiter, les partenaires à contacter. Différents thèmes s'esquissent

Ile-de-France : équité et habitat spontané, équité et habitants (urbanisme participatif), équité et services ;

Rhône-Alpes : espace public avec l'approche selon laquelle l'espace public a été considéré dans les années 80 comme un espace d'égalité alors qu'il a toujours été aussi le lieu de violence, d'inégalité sociale... Le territoire n'est pas vécu comme un espace mais comme un support à l'habitat, aux activités... Egalité des territoires/ Territoire des égalités ;

Nord-Pas-de-Calais : Infrastructures : Gare TGV Picardie, métro Lillois (prévu pour 7 lignes, 2 sont existantes et plus de budget pour développer d'autres modes), réseau routier autour de Valenciennois (priorité à l'autoroute, délaissement du réseau secondaire) ; le lieu de l'atelier serait le site des archives du monde du travail ;

PACA : première accroche sur l'aspect réglementaire suite à la loi ALUR. La SFU PACA poursuit son travail sur ce thème qu'il serait important de relier au thème de l'équité urbaine.

Après les approches habitat, espace public et infrastructures, il manque donc des approches plus globales sur l'emploi, l'économie, les équipements, l'alimentaire, la santé...

# JUIN 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN JUIN :

### LA VILLE DE PARIS NOUS MET DEHORS, LA SFU CEDE LA PLACE AU LOGEMENT !

Nous savons depuis quelques mois que la Ville de Paris a acquis l'immeuble historique dans lequel nous avons notre siège pour le transformer en logements sociaux, à l'exception du rez-de-chaussée susceptible d'accueillir une activité.

Dans le cadre du déménagement qui lui est imposé, la SFU se voit proposer une indemnité trop faible pour envisager durablement la location d'un autre local équivalent.

Nous pourrions bénéficier du droit de préférence, ce qui permettrait, après travaux, d'obtenir un lieu en rez-de-chaussée du même immeuble. Des contacts sont également pris avec le Mairie du Xème pour obtenir un local provisoire.

L'ambition de la SFU, depuis de nombreuses années, est de créer une « maison de l'urbanisme », ce qui a été proposé à la mairie du Xème. Dans ce cadre, une rencontre est prévue avec le 1<sup>er</sup> adjoint du Xème. Un autre local, proche du jardin des Plantes est également visité en juin.

Un partenariat avec l'OPQU serait intéressant pour mener ce projet. Des premiers contacts ont été pris avec certains représentants. La COFHUAT a également été contactée.

Des services de l'Etat, d'autres associations urbaines ou environnementales pourraient également être intéressés. L'objectif d'un tel projet serait d'être ouvert vers le public en évitant de se limiter à une exposition et d'assurer une meilleure visibilité de l'urbanisme.

Les différentes hypothèses pour ce déménagement obligatoire mobiliseront plusieurs d'entre nous, Jacques Vialettes, Jean Pierre Gautry, Alain Naman, Danielle Dogliani, Said Almi... pendant toute l'année pour rencontrer la mairie et son aménageur, chercher des locaux, évaluer les couts du déménagement, préparer les dossiers avec notre avocate, aller au tribunal...

Nous pensions naïvement au départ que la plus ancienne association d'urbanistes du monde et ses projets d'intérêt public avaient quelque poids pour la collectivité, mais nous sommes obligés de constater que les propositions qui nous sont faites ignorent nos besoins.

Nous soumettrons à l'AG 2015 l'évolution des différentes hypothèses. La délibération du tribunal ne nous parviendra qu'en juin.

## LES DECISIONS IMPORTANTES DU CA EN JUIN :

### SOUTENIR LES ASSISES DES URBANISTES QUALIFIES

L'OPQU va organiser les premières assises des qualifiés en Septembre 2014. La SFU décide de soutenir cet événement. Denis Caraire est très actif dans cette préparation.

### REVENDECTION COLLECTIVE DES ACTEURS DU PROJET URBAIN

Jacques Vialettes a été invité à représenter la SFU dans la deuxième réunion des associations CINOV, ACAD et SYPAA souhaitant porter une action commune forte face aux difficultés d'évolution et de structuration de la commande publique. La création d'une association des organisations représentatives des programmistes, urbaniste, ingénieur, économiste, paysagistes, architectes, etc., est proposée pour réunir tous les acteurs du projet urbain, d'aménagement, d'architecture ...

Les premiers débats évoquent la conduite d'actions positives plutôt que revendicatives auprès des élus, ou encore la rédaction d'une charte, bon outil pour mettre en œuvre cette démarche et structurer une approche généraliste.

Le CA vote son accord à la participation de la SFU et pose deux conditions, que cette association se limite à cette mission, structuration de la commande publique, et qu'elle réunisse tous les partenaires (architectes, paysagistes, ingénieur, ...).

Ces principes seront ensuite adoptés, une action collective est en cours de lancement, sans avoir nécessité une structuration associative. Les paysagistes (FFP) et les architectes (SFA) nous ont rejoints.

### COMMUNICATION DE LA SFU

Les bases du nouveau site sont esquissées et puis surtout, sur proposition du président, le CA décide que la SFU fera appel à une journaliste, Marjolaine KOCH pour sa communication. Elle sera chargée de la mise à jour régulière du site et de la production d'articles selon l'actualité de la SFU, par exemple pour les travaux des journées mondiales de l'urbanisme.

### RENCONTRE AVEC APTITUDES

A leur demande, le CA de la SFU reçoit les représentants de la société Aptitude qui lui présentent ses activités de formation continue à la programmation urbaine et son projet d'un guide. Le CA trouve intérêt aux méthodes proposées mais regrette que la programmation urbaine soit positionnée de façon autonome en la basant sur une

formation très courte. Pour la SFU, la programmation urbaine est une approche légitime si elle est intégrée dans l'exigence globale de l'urbanisme. Elle ne saurait faire l'objet d'une approche isolée, déconnectée de la pratique de l'urbanisme.

## SOUTENIR LES ASSISES DES URBANISTES QUALIFIES

L'OPQU va organiser les premières assises des qualifiés en Septembre 2014. La SFU décide de soutenir cet événement. Denis Caraire est très actif dans cette préparation. Par ailleurs, le président de l'OPQU et celui de la SFU ont écrit deux lettres coordonnées à Madame la Ministre SYLVIA PINEL.

## LETTRE DU PRESIDENT DE LA SFU A MADAME LA MINISTRE DU LOGEMENT DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

Madame la Ministre,

La Société Française des Urbanistes (SFU) a mis l'urbanisme au service des citoyens et des territoires dès 1911. A partir des années trente la SFU a initié un enseignement de cette discipline nouvelle. A la fin du vingtième siècle la SFU a contribué à créer l'Office professionnel de qualification, rendant possible la reconnaissance de la compétence des urbanistes.

Ces trois objectifs sont toujours prioritaires. Les urbanistes ont besoin de vous aujourd'hui pour les mettre en œuvre et vous avez besoin d'eux pour mettre en œuvre les politiques urbaines du gouvernement.

### 1) L'urbanisme au service des citoyens et des territoires :

En 2013, les urbanistes SFU ont beaucoup contribué aux concertations pour la loi ALUR. Prolongeant les débats, ils ont interrogé les nouvelles techniques et les nouvelles transversalités de l'urbanisme. En 2014, la mise en œuvre des réformes engage les urbanistes, où qu'ils exercent, dans les services de l'état, dans les collectivités territoriales, ou dans des entreprises de droit privé. Les urbanistes SFU sont à votre disposition pour toutes les actions utiles.

En 2014, nous organisons des rencontres et des ateliers pour retrouver la raison d'être fondatrice de l'urbanisme : l'équité urbaine. Cette question rejoint celle de l'égalité des territoires, qui donne son nom à votre ministère. Le temps principal de notre réflexion se déroulera début novembre, à l'occasion de la « journée mondiale de l'urbanisme ».

Vous nous honoreriez en participant à nos travaux ou en nous permettant de nous adresser à vos collaborateurs en charge des questions que nous aborderons. Nous vous informerons de l'avancement de notre programme et de la précision des questions.

### 2) L'enseignement de l'urbanisme et l'exercice professionnel :

En 2013, nous avons craint la disparition de la discipline « urbanisme et aménagement » dans la réforme des universités. Nous avons vivement soutenu les instituts d'urbanisme (que réunit l'Association pour l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et en Urbanisme – APERAU). Nous avons ensemble été entendus. Nous avons même eu le grand plaisir de lire dans les nouvelles dispositions proposées aux universités par le ministère, des préconisations fortes pour mettre en relation l'enseignement universitaire avec le monde professionnel. Votre ministère n'est pas en charge des questions de formation. Cependant vous serez comme nous particulièrement attentive aux interactions entre l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement et leur exercice professionnel. Nous aimerions aborder cette question avec vous.

### 3) Les urbanistes qualifiés :

Plusieurs urbanistes SFU participent aux travaux que conduit l'OPQU : élaboration d'une déontologie, réflexion sur la protection du titre d'urbaniste et la reconnaissance des compétences, évolution du référentiel des compétences des urbanistes... L'office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), créé en 1998 a changé de statuts l'an passé. L'OPQU a fait entrer dans son conseil d'administration de nombreux représentants des qualifiés eux-mêmes et a complété la représentation des associations professionnelles, par celles de nombreux partenaires, associations représentatives des collectivités, des agences d'urbanisme, des sociétés d'économie mixte, des professions connexes, des instituts universitaires d'urbanisme, de l'ensemble des différents champs de l'urbanisme. La SFU a très fortement soutenue cette modification des statuts de l'OPQU.

Vous savez tout cela puisque l'Etat est représenté au CA et à l'AG de l'OPQU par un commissaire du gouvernement nommé par votre ministère. Cependant même si, comme vous le voyez, la profession prend activement son destin en main, il ne suffit plus tout à fait que l'OPQU soit investi ainsi d'une sorte de mission d'intérêt général. Les urbanistes, de tous modes d'exercice, ont besoin maintenant d'une véritable reconnaissance de leur compétence



professionnelle. Comment allier cette reconnaissance avec l'ouverture et avec la pluralité dont l'urbanisme a besoin et dont il aura de plus en plus besoin ? C'est une question très actuelle à laquelle la SFU est particulièrement attentive, et à laquelle les travaux de l'OPQU contribuent de façon décisive. De cette question aussi nous aimerions pouvoir débattre avec vous.

Voudrez-vous nous proposer un entretien pour aborder ces trois grandes questions ? La Société Française des Urbanistes et son président sont à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'assurance de nos salutations respectueuses.

À Paris le 02 juin 2014  
Jacques Vialettes, Président de la SFU

# JUILLET ET AOUT 2014

## LES ACTIONS RÉGIONALES DE LA SFU EN JUILLET

### EQUITE URBAINE

Au plan régional, début Juillet on se dépêche de lancer les travaux avant l'été pour engager les débats des JMU sur l'équité urbaine préciser les problématiques, trouver des partenaires locaux. Des liens sont trouvés avec les instituts d'urbanisme et avec d'autres universités, des chercheurs, des professionnels des collectivités. La région Ile de France et la région Rhône Alpes lance un premier débat.

## LES ACTIONS NATIONALES DE LA SFU EN JUILLET ET AOUT

### UNE MAISON POUR LES URBANISTES ?

Au plan national, en Juillet se poursuivent les travaux pour le relogement de la SFU et la création possible d'une maison de l'urbanisme : analyse de couts, visite de locaux rencontres à la mairie de Paris et du dixième arrondissement

### DEONTOLOGIE DES URBANISTES

L'OPQU poursuit son travail pour l'élaboration d'une déontologie des urbanistes, sous l'égide de Régis DUMAY (qui représente la SFU au CA de l'OPQU). La SFU préfigure sa volonté de créer une maison de l'urbanisme en prêtant son siège pour ces réunions de travail de l'OPQU.

### URBANISTES QUALIFIES PARTICIPEZ AUX ASSISES DES QUALIFIES !

La SFU participe à la communication des assises.

# SEPTEMBRE 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN SEPTEMBRE

### PARTENARIAT SFU APEC

La société française des Urbanistes a signé en 2013 une convention avec l'APEC. Dans ce cadre s'engage la rédaction d'une fiche descriptive de la profession d'urbaniste. Laurence Garrigues, Anne Bouche Florin et Jacques Vialettes participeront pendant six mois à quelques réunions de cadrage des objectifs et de travail en commun, au choix d'urbanistes apportant leur témoignage, et surtout à de nombreux aller-retour de rédactions itératives. Ils solliciteront aussi l'avis du CA sur ce texte et Jacques Vialettes le soumettra à des universitaires des instituts APERAU et à des représentants de l'OPQU. Le résultat, tout juste en ligne sera présenté à la présente AG.

### PREMIERES ASSISES DES URBANISTES QUALIFIES

Les premières assises des urbanistes qualifiés se déroulent à la Grande Arche. Elles sont un grand succès, elles donnent vie à la diversité des urbanistes qualifiés. Nous espérons que ces assises représenteront une véritable avancée vers la reconnaissance des urbanistes.

## LES DÉCISIONS IMPORTANTES DU CA EN SEPTEMBRE

### PARTENARIAT ET STATUTS DES MEMBRES DE LA SFU, VIE ASSOCIATIVE

Le CA décide de ne plus utiliser le collège de « partenaire » figurant aux statuts, mais de créer un « club de partenaires » pour les personnes morales. Le groupe ANTEA (bureau d'étude privé) rejoint le projet SPECIAL. Le CA souhaite qu'il s'inscrive dans cette logique de partenariat. Par ailleurs, « Grand associé » désignera les non-urbanistes participant aux travaux de la SFU.

### REPRESENTATION, PARTICIPATION

Aux CA de juin et de septembre et par courriel de façon fréquente, des délégations de représentation, des participations à des séminaires sont réparties entre les urbanistes SFU : Séminaire du ministère de la Culture sur la densification, séminaire du ministère de l'équipement sur les nouvelles règles de sécurité des parkings urbains, journées parlementaires, séminaires de lancement de l'institut de la ville durable, représentation auprès de nos associations partenaires, Séminaire Robert Auzelle, Cofhuat, PFVT, comité 21, ISOCARP ... Au plan national si nous sommes assez efficaces, il nous reste à mieux répartir ces actions entre les urbanistes SFU, au-delà de ceux qui participent aux CA. Au plan régional il nous faudra mieux regarder l'organisation de la SFU PACA qui assure un grand nombre de délégations auprès des services de l'Etat ou de la région.

# OCTOBRE 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN OCTOBRE ET NOVEMBRE

### REUNION AU MINISTERE DU LOGEMENT DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

Début Octobre la Ministre répond à notre demande et nous propose une réunion au ministère le 2 octobre. Caroline Motta, présidente de l'association Ile de France de la SFU et Alain Naman, Vice-président y accompagnent Jacques Vialettes. Ils sont reçus par une jeune chargée de mission qui connaît parfaitement son sujet mais représente manifestement à titre personnel des positions différentes des nôtres. Le résultat de cette entrevue est inégal. Madame la Ministre soutient notre manifestation des JMU et tout particulièrement la rencontre d'Ile de France sur le logement et l'Equité urbaine. La SFU sera également invitée à participer au séminaire de lancement de « l'Institut de la Ville Durable ». Par contre nos propositions concernant la profession, l'utilité de l'urbanisme, les relations des professionnels à l'enseignement, les relations avec les services de l'Etat, l'élaboration des politiques urbaines, toutes propositions loin d'être des revendications mais plutôt des propositions de services réfléchies, tout cela reste pour le moment sans réponse et peut-être oublié. N'est retenu finalement que ce qui rejoignait dans l'instant l'action politique en cours. Curieux pays où le citoyen, doit rejoindre le politique plutôt que l'inverse.

Nous transmettons courant octobre un compte rendu de nos échanges à l'APERAU et à l'OPQU.

### LETTRE DU PRESIDENT DE LA SFU A MADAME LA MINISTRE

Madame la Ministre,

Vous nous avez proposé un entretien avec vos services. Jacques VIALETES, Président de la SFU, Alain NAMAN, Vice-président, et Caroline MOTTA, Présidente de l'association régionale Ile de France ARI-SFU, ont été reçus le 3 octobre par Madame Kim CHIUSANO, chargée de mission. Nous vous remercions pour cette réunion. Des réponses se dessinent pour les trois questions que nous souhaitions aborder. En voici la synthèse.

1) L'urbanisme au service des citoyens et des territoires est notre raison d'agir.

Après la contribution des délégués SFU au Forum ONU-HABITAT à Medellin, « l'Equité urbaine » est le thème de nos « Journées Mondiales de l'Urbanisme » en 2014.

Votre participation, Madame la Ministre, et celle de votre ministère nous sont indispensables sur ce thème essentiel à l'égalité des territoires, et plus encore pour notre manifestation d'Ile de France, « Habitat et équité urbaine. » L'équité n'a pas trait seulement aux plus pauvres. Le bidonville révèle un large problème d'habitat. Le mauvais accueil fait à ceux qui vivent dans la rue, rend l'espace public excluant pour tous. Les infrastructures inadaptées rejettent les territoires en difficultés, déniaient à tous la citoyenneté. Nous répondons aux exigences de l'urbanisme intégrateur, celui de la Charte européenne de l'urbanisme, s'adressant à tous dans tous les territoires, ruraux et urbains. Notre rencontre en Ile de France se tient à Saint-Denis et à Clichy-sous-Bois. Elle se termine par la synthèse de nos réunions sur différents aspects de l'équité urbaine.

L'investissement de nos sociétaires et de nos partenaires est la ressource première de nos manifestations. Des collectivités apportent leur soutien matériel. Nous sollicitons aussi votre appui financier pour les déplacements des participants et pour la publication des actes de nos rencontres. Votre représentante nous confirme que la question de l'équité urbaine s'inscrit dans vos objectifs et vous transmet notre demande de soutien.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir nous faire l'honneur de prononcer la conclusion de nos Journées Mondiales de l'urbanisme, le 7 novembre.

Deuxième actualité sur l'urbanisme : au service des citoyens, la SFU souhaite créer avec d'autres organisations une « maison de l'urbanisme » ouverte à tous, à des associations sociales et à une pépinière de jeunes professionnels. La Ville de Paris convertit notre immeuble en logements sociaux. La SFU cherche donc un nouveau siège et souhaite installer cette "Maison" dans un quartier central et populaire. La mairie s'intéresse à notre projet. Nous cherchons des partenariats internationaux. Quel partenariat avec votre Ministère ?

Votre déléguée nous dit que notre ambition rejoint vos objectifs dans la création d'un Institut de la Ville durable. La SFU est à votre disposition pour participer à regrouper les forces, les savoirs et les questions actuelles de l'urbanisme dans un « institut de la ville durable ».

Troisième actualité : urbaine et citoyenne, la SFU, partageant de nombreux objectifs de la loi ALUR, s'était déjà inquiétée lors des concertations, des risques de blocage. Constatant maintenant ces effets peu souhaitables de la loi et de ses interactions avec le "mille-feuille" réglementaire, les urbanistes, particulièrement ceux de la SFU PACA, cherchent des réponses avec les services de l'Etat et des départements.

Pourrions-nous avec vos services inscrire ce travail dans la durée ?

C'est l'un des rôles de la SFU. Actuellement, elle participe à de nombreuses autres réflexions, par exemple sur la densité urbaine ou sur la sécurité des parkings publics.

## 2) Les échanges entre les professionnels et l'enseignement de l'urbanisme

La Société française des urbanistes apporte son soutien absolu aux instituts d'urbanisme et à l'association APERAU qui les regroupe, pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme.

Les urbanistes de la SFU s'investissent dans des échanges fréquents entre la profession et l'université. Les instituts universitaires ont des relations très régulières avec les collectivités, avec les agences d'urbanisme, avec des professionnels privés et avec les régions et les départements. Tous leur confient des ateliers professionnels, les intègrent à des recherches appliquées ou engagent des stagiaires. C'est plus rare et plus difficile avec les services de l'Etat. Comment y remédier ?

Votre représentante nous indique que des relations nouvelles se construiront dans l'« Institut de la Ville Durable ». C'est une perspective intéressante. Une ouverture des services déconcentrés aux relations entre professionnels de l'urbanisme et enseignement sera nécessaire aussi. Nous vous proposons notre participation à cette réflexion.

## 3) Les urbanistes qualifiés, la reconnaissance des compétences des urbanistes

L'urbanisme est une discipline professionnelle, qui doit être exercée par des urbanistes responsables et signataires de leurs actes. La réussite des premières assises de la qualification organisées par l'OPQU le 18 septembre 2014 témoigne de la force de cette attente. Ces assises montrent la grande diversité des exercices et des fonctions des urbanistes (études, conduite opérationnelle, maîtrise d'œuvre, gestion, assistance, conseil, enseignement, recherche, en statuts public, privé, salarié, libéral, coopératif...). La grande majorité des urbanistes qualifiés sont formés dans les instituts d'urbanisme, mais au-delà des formations reconnues et des métiers référencés, les assises montrent aussi la diversité de cursus et de domaines d'intervention nouveaux (ethnologie, environnement, spécialisations techniques...). Cette ouverture renouvelée témoigne de nouveaux besoins et de la capacité de la profession à y répondre.

Vous avez prononcé l'introduction des assises par un discours filmé. Les urbanistes ont apprécié votre soutien et votre écoute de leurs attentes. La reconnaissance des compétences, l'accès à la fonction publique, et l'officialisation des diplômes, sont trois questions essentielles :

La reconnaissance officielle de l'existence de la profession, depuis si longtemps attendue, doit précéder en toute logique l'organisation des modes d'exercice et l'officialisation des diplômes qui y conduisent. Elle dépend particulièrement de votre ministère qui y travaille depuis 1998 avec l'OPQU. C'est pourquoi vous pouvez avoir une action décisive dans ce domaine. Cela permettra d'engager les deux autres chantiers un peu plus complexes, dans une dynamique décisive.

L'accès des urbanistes aux responsabilités d'urbaniste dans la fonction publique est actuellement très difficile. Pour la fonction territoriale, c'est une question politique urgente car les territoires décentralisés ont besoin des urbanistes, et ne peuvent plus faire appel à eux dans des conditions satisfaisantes. C'est aussi une forte question d'identité, car la gestion de la ville est un domaine fondateur de l'urbanisme. L'accès des urbanistes à la fonction publique d'Etat, moins revendiqué, est essentiel aussi, car des urbanistes sont nécessaires à la conduite des politiques publiques et à la gestion des développements trans-territoriaux.

Les diplômes universitaires d'Etat d'urbanisme et d'aménagement, inscrits dans la pluralité de l'université contemporaine et de la recherche, fréquemment partenaires d'autres formations comme les IEP, les écoles d'ingénieurs, les écoles d'architectures, les facultés de géographie, etc., bénéficient en surcroît d'une identité collective par des échanges associatifs nationaux et internationaux, dans le cadre de l'université et de la recherche avec l'APERAU, l'APERAU international, AESOP, etc., et dans le cadre professionnel avec l'OPQU, le CEU-ECTP, la SFU etc. Les liens permanents avec les milieux professionnels sont des atouts pour la qualité des masters d'urbanisme et d'aménagement, qualité dont témoignent leurs bons résultats aux évaluations par l'AERES. Les Instituts d'urbanisme ont besoin d'une officialisation de leur identité et d'une reconnaissance officielle du caractère professionnel de leurs diplômes. La certification professionnelle est-elle un bon moyen ? Affichée comme une procédure générale, la certification reste utilisée par des formations et des métiers aux périmètres beaucoup plus délimités que ceux de l'urbanisme et des urbanistes. Les grandes disciplines, fussent-elles professionnelles, y apparaissent peu. Y-aurait-il un risque pour la richesse des échanges et la capacité d'évolution permanente dont ont besoin la profession et les instituts ? Pour en juger complètement, nous ferons une grande confiance à l'APERAU. Ses représentants et les directions des Instituts doivent être associés à tout projet dans ce domaine.

Votre déléguée nous dit que vous voulez créer un groupe de travail sur les questions de la reconnaissance des urbanistes et de leur qualification, de leur accès aux fonctions publiques et de l'officialisation professionnelle des diplômes. La Société Française des Urbanistes, à votre entière disposition, prendra toute sa part aux travaux sur chacune de ces trois questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

À Paris le 10 Octobre 2014

Jacques Vialettes, Président de la SFU

# NOVEMBRE 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN OCTOBRE ET NOVEMBRE

### L'ÉQUITÉ URBAINE, RAISON MEME DE L'URBANISME

Du 25 octobre au 8 novembre dernier, la Société Française des Urbanistes organisait ses Journées mondiales de l'urbanisme avec de très nombreux partenaires : Instituts d'urbanismes et universités, écoles d'architecture, CAUE, villes et communautés urbaines, départements, ainsi que le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Chaque région organisait une rencontre sous forme d'atelier, de forum ou de visite organisée, à laquelle étaient conviés les associations, étudiants, professionnels, enseignants, chercheurs, élus ou artistes désireux de se joindre aux discussions.

Ces journées sont l'occasion, pour les urbanistes, de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, de débattre à partir de problématiques précises et de cas concrets, et de tâcher de gagner en profondeur dans leur pratique quotidienne grâce à ces temps de réflexion.

### ÉQUITÉ URBAINE : L'ANNÉE DE MEDELLIN, LE THEME S'IMPOSAIT

Il semblait naturel, pour l'édition 2014, de rester dans la continuité du travail entamé lors du forum mondial organisé par ONU-HABITAT en avril dernier à Medellín, en Colombie, et dont le thème était l'équité urbaine (voir compte rendu joint en annexe). Après avoir participé à l'étude du sujet à l'échelle mondiale, la SFU s'est proposé de le décliner dans les régions et sous divers angles pour déterminer comment, dans la pratique quotidienne en France, s'appliquait l'équité urbaine.

Car l'équité urbaine est fondamentalement l'un des piliers de l'urbanisme, et ce depuis que cette nouvelle discipline destinée à fabriquer une ville meilleure pour tous naissait, il y a un peu plus de 100 ans.

Mais comment prétendre à une équité urbaine en développement, avec pour volonté des « villes pour la vie », si les fondamentaux de l'urbanisme intégré, participatif et coopératif, ne sont pas posés, en terme de conception, de réalisation et de gestion? Face aux crises actuelles et aux inégalités touchant principalement les groupes vulnérables (personnes âgées, femmes, jeunes...), la Société Française des Urbanistes interpelle depuis longtemps les décideurs. Par quels moyens peut-on améliorer la redistribution des ressources de la ville et l'accès aux opportunités urbaines, en donnant une voix dans les processus de planification à la pluralité d'acteurs qui compose et façonne la ville ? Quels outils peuvent être mis à la disposition des autorités locales pour assurer la définition et la conduite d'un projet de territoire partagé ?

## POUR ESQUISSEZ DES PISTES, LES DELEGATIONS REGIONALES ONT CHACUNE CHOISI UN THEME EN LIEN AVEC L'EQUITE URBAINE :

L'ARI-SFU (Ile-de-France) a choisi de traiter de l'équité urbaine en Seine-Saint-Denis : du mal-logement au bien bâtir ;

La SFU Nord-Pas de Calais et Picardie s'est penchée sur le lien entre équité urbaine et mobilité ;

La SFU PACA a fait l'inventaire des outils de l'urbaniste, des procédures, règlements en lien avec l'équité urbaine ;

La SFU Bretagne et Pays de Loire a abordé la question de l'urbanisme participatif et de l'équité urbaine ;

La SFU Aquitaine et Sud-Ouest a joint ses forces à un projet local d'envergure, Échanges Urbains, un grand rendez-vous bisannuel qui valorise les projets d'aménagement et d'urbanisme durable, dont le thème recoupe la question de l'équité urbaine ;

La SFU Rhône-Alpes s'attelait, enfin, à la notion d'équité urbaine dans l'espace public.

## LES CONSTATS

L'origine de ces multiples réflexions provient du forum de Medellín, dont il ressort que les mutations opérées par la ville, qui ont contribué à modifier considérablement la qualité de vie des habitants, ont inspiré beaucoup d'autres pays. Grâce à un travail de fond, les liens entre les acteurs publics, les acteurs économiques et les habitants se sont tissés, par le biais des nouvelles infrastructures mises à disposition, qu'elles soient culturelles, sociales ou liées au transport. De quelle façon, en France, est-on capable d'adopter cette même logique qui consiste à améliorer l'existant sans commencer par faire table rase ?

Un premier constat s'impose : qu'il s'agisse de l'habitat, de l'espace public, de la mobilité, le mauvais accueil fait aux plus pauvres ou aux plus exclus est représentatif d'une baisse de qualité plus générale, d'une « punition collective » appliquée à tous. L'équité urbaine intéresse donc l'urbanisme dans son ensemble, elle doit être la raison structurelle, et non un enjeu complémentaire.

Autre constat : l'espace public subit un gros processus de normalisation, il devient un lieu bardé d'interdits et d'autorisations. Pourtant, l'espace public ne devrait pas être régi par des règles de droit mais par des principes d'urbanité. A l'origine, la volonté des décideurs semble bien tendre vers l'équité, puisqu'ils souhaitent, en (re)modelant l'espace public, offrir un site utilisable par le plus grand nombre, quel que soit son moyen de transport ou ses difficultés motrices. Pourtant la voie choisie, technique, morcelle plus l'espace public qu'elle ne rassemble. Une autre voie semble oubliée : l'urbanité, la politesse, la civilité... alors même que la ville est la racine de ces trois mots ! Miser sur le comportement civique des usagers, leur offrir d'appréhender l'espace public différemment en les accompagnant serait certainement un moyen plus sûr de tendre vers l'équité urbaine, en allégeant considérablement l'espace public.

Ces exemples sont la preuve que même avec la meilleure volonté du monde, une intention d'égalité simpliste peut parfois provoquer un résultat inverse à celui attendu. La cause en est

souvent une faiblesse au niveau de la démarche globale du projet, qui se doit d'être approfondie et mûrie pour aboutir à un résultat probant. De multiples exemples d'infrastructures de déplacement ou d'équipement, dont les conférenciers se sont fait l'écho durant ces Journées mondiales de l'urbanisme, sont la preuve de la complexité de la démarche.

La démarche, justement, s'appuie sur les nombreux outils dont disposent les urbanistes, et ces outils ne sont pas neutres. Même les plus fonctionnels et les plus techniques en apparence peuvent être porteurs d'équité, pourvu que leur usage soit conscient, volontaire et non bureaucratique. Des projets récents s'approprient ce récit d'équité en adoptant une nouvelle approche du territoire. Tous les travaux d'urbanisme pourraient-ils ainsi avoir leur composante d'équité ?

L'équité urbaine passe non seulement pas une programmation très attentive pour répondre à tous les usages, par la science du concepteur pour créer un urbanisme qui réunisse, mais aussi par la gestion dans la durée avec les habitants ou les usagers. Car l'équité n'est pas forcément là où on le croyait lors de l'élaboration d'un projet. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion pendant les travaux et après qu'ils soient terminés, afin d'améliorer le projet initial et d'inclure les usagers dans le processus, ces derniers étant les plus à même d'aider les concepteurs à tendre vers une solution optimale. Des expériences participatives ou coopératives relatées montrent l'importance de démarches différentes pour construire l'équité urbaine. La démocratie participative, qui semble enfin trouver sa place dans le débat national, est incontournable. Comme déjà à Medellín, on remarque que l'exemple dans ce domaine nous vient maintenant souvent des pays du Sud. L'échange et l'équité urbaine auraient-ils partie liée ?

## POUR SUIVRE LA RÉFLEXION

Quelques questions manquantes ont été évoquées lors de la synthèse : le lien entre équité urbaine et stratégie économique, équité urbaine et risque, environnement et équité... d'autres comme la définition de l'équité ou la question de l'égalité territoriale ont traversé tous les débats.

*(ce texte est repris de l'article de Marjolaine Koch, en attendant le nouveau site de la SFU, la suite est disponible sur <https://jmu2014.wordpress.com/>)*

## RÉUSSITE DES JOURNÉES MONDIALES DE L'URBANISME ?

Des moments et des idées partagées, de nouveaux partenariats, des problématiques très actuelle, des actions nombreuses, certaines confidentielles, d'autres très communicantes et publiques, grande réussite en particulier de la rencontre d'Ile de France ; l'ensemble des manifestations a réunis à peu près 250 personnes, avec souvent une présence importante des étudiants en urbanisme.

Paradoxalement, les urbanistes SFU ont souvent été trop peu présents dans ces manifestations. Nous savons donc ce qui nous reste à faire pour faire mieux en 2015. C'est facile, ça ne dépend que de nous !

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CA EN NOVEMBRE

### NOUVEAU SITE INTERNET

Après une première réunion avec la société Blates, le président présente le projet : Validation du budget et du projet par le CA : Mise à jour possible par des non spécialistes, interface wordpress, facilité de consultation, accueil de vidéos, news letter constituée automatiquement par les actualités du site, contenu spécifique réservé aux membres avec accès protégé. Site évolutif à adapter au bout d'un an.

### LOCAL SFU

Le tribunal s'est transporté sur place le 19 novembre. Accueilli avec beaucoup d'attention par le président, il a été très favorablement impressionné par les locaux ; manifestement sous évalués par l'aménageur. Le CA mandate le président pour engager un avocat qui représentera la SFU.

### INSTITUT DE LA VILLE DURABLE

Le Ministère a sollicité la SFU pour participer au séminaire de de travail pour la préfiguration de l'Institut de la Ville Durable.

**Quel mandat donnons-nous aux représentants de la SFU** (Caroline MOTTA, Dominique LANCRENON, Alain NAMAN, Anne BOUCHE-FLORIN, Saïd ALMI ) qui se sont proposés pour la représenter au premier séminaire qui est prévu les 20 et 21 novembre ?

Deux points de structure sont mis en avant :

la SFU est prête à participer structurellement à la constitution de l'Institut ;

la SFU se pose comme partenaire d'un centre de ressources associant les différents organismes représentant les urbanistes en France où elle disposerait avec eux de locaux permanents.

Un débat sur le fond s'engage mais ne se conclue pas : le président fait valoir la position transversale de l'urbaniste, contre l'assemblage technique que semble proposer le rapport sur l'institut de la ville durable et s'interroge sur la dimension marketing du projet. Bruno Feracci doute que la ville doive nécessairement être durable. Caroline Motta remarque que les exemples de nouvelle gestion territoriale viennent aussi maintenant des pays du Sud.

Le lendemain, le président propose aux urbanistes SFU participant au séminaire de porter trois positions de fond issues du débat et de la synthèse des JMU :

- 1) *la ville durable est humaine dans sa construction, pas seulement dans sa finalité. Elle n'est pas faite de "briques technologiques" assemblées, mais d'espaces et d'humanités.*
- 2) *elle est obligatoirement liée au monde et à tous les territoires. Le modèle isolé ne peut valoir que pour un temps d'expérience provisoire (comme les premiers éco quartiers)*
- 3) *sa relation à l'international doit se construire dans les deux sens. Une ville qui ne serait que vitrine des technologies française serait vouée à l'échec car trop contradictoire avec les objectifs et les enjeux du développement durable. La ville durable française et donc l'institut, doivent être construits aussi pour recevoir et échanger, avec modestie, au moins autant que pour promouvoir.*



# DECEMBRE 2014

## LES ACTIONS DE LA SFU EN DÉCEMBRE

### PARTICIPATION AU SEMINAIRE DE L'INSTITUT DE LA VILLE DURABLE

Deux séminaires de préfiguration de l'IVD se sont tenus, l'un en novembre, l'autre en décembre, auxquels plusieurs membres de la SFU ont participé.

Alain Naman a fait publiquement part de la volonté de la SFU de s'impliquer dans l'IVD.

Said Almi a pris position sur le caractère d'échange que doit avoir l'IVD au niveau international (voir son CR transmis aux membres du CA).

Dominique Lancrenon a fait part de l'intérêt d'intégrer une dimension européenne à l'IVD. Elle fait part au CA de deux tendances lourdes qui semblent selon elle caractériser les premiers pas de l'IVD :

l'une qui lui semble positive : l'IVD comme lieu possible de convergence de politiques qui sont actuellement menées de façon parallèle, sans transversalités ;

l'autre, qui présente le risque d'être menée dans une certaine précipitation dans la mesure où l'Etat souhaiterait des réalisations concrètes dès la conférence Climat (prévue du 30/11 au 11/12/2015) : la mise en œuvre de "démonstrateurs de développement urbain durable" pour laquelle les 3 "majors" françaises du BTP (p.m. les groupes Bouygues, Eiffage et Vinci) notamment se sont positionnées.

Le document de présentation de la Préfiguration de l'IVD est téléchargeable sur le site de l'ANRU : <http://www.anru.fr>

Le compte-rendu officiel du séminaire des 20 et 21 novembre 2014 est téléchargeable à partir du lien : <http://www.ville-developpement.org/articles-rapports-ouvrages/ivd-synthese-des-travaux-du-seminaire-de-prefiguration-de-linstitut-pour-la-ville-durable-des-20-et-21-novembre-2014>

A ce jour, nous n'avons pas concrétisé plus avant notre participation dans cette grosse machine : Quel est l'avis de l'AG ? Continuer à assurer notre présence à minima ? Relancer de façon plus volontaire ? Ou nous tenir à l'écart ?

### PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE DU CFDU

Le CFDU lance son université d'été et nous invite à participer au montage. Le CA valide cette participation et Jacques Vialettes représente la SFU. Le principe de cette UE est le lancement d'une réflexion sur « les urbanistes en 2035 ». La prospective est un peu simple mais assortie d'une démarche très intéressante et sympathique : il s'agit de questionner toutes les associations qui peu ou prou s'intéressent à l'urbanisme sur leur vision d'avenir et de partir de

cette matière collective pour appeler les urbanistes à construire avec cela leur propre avenir. Les participants à la réunion proposent de chercher à définir des grands schémas d'avenirs urbains pour réunir les pensées de tous et structurer à minima les débats autour d'images spectaculaires.

Cette UE se déroulera à Lyon, le dernier WE d'août.

## LES ACTIONS REGIONALES DE LA SFU EN DECEMBRE

### CONTRIBUTIONS A LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE DEONTOLOGIE

L'OPQU a lancé une concertation sur le projet de déontologie auprès des urbanistes qualifiés (dont nombre d'urbanistes SFU) et auprès des associations membres (dont la SFU).

La SFU a demandé à ses membres d'y travailler d'abord localement ou individuellement avant de réunir tous les éléments pour une contribution collective de la SFU en Janvier.

# JANVIER 2015

## LES ACTIONS DE LA SFU EN JANVIER

### CONCERTATION

Le 14 janvier, les membres du CA présents, Régis DUMAY, Bruno FERACCI, Jean-Pierre GAUTRY, Alain NAMAN, Jacques VIALETES et un invité, Maxime GENEVRIER, nouveau membre de la SFU font le point sur les contributions individuelles et collectives, en particulier celle de la délégation Nord, rédigé par Bruno Feracci et celle de la délégation PACA, rédigé e par hélène Flory et Christian Luyton. Ils en débattent plusieurs heures.

Globalement la SFU apprécie beaucoup le travail fait et l'intention qu'il affiche. Elle lui trouve encore plusieurs imperfections, en particulier une insuffisante prise en compte des valeurs de l'urbanisme par rapport à la prise en compte des valeurs non spécifiques du travail ou du contrat, une rédaction parfois maladroite, une expression peu claire de ce qui se rapporte aux différents exercices professionnels.

### INTRODUCTION DU RAPPORT ENVOYE EN RETOUR A L'OPQU :

**1. Rappel "historique" :** Il existe un protocole Etat - OPQU vieillissant (il a été mis en place en 1998). Sa mise à jour est en cours de discussion, mais n'est toujours pas aboutie.

Dans ce cadre, l'OPQU demande la reconnaissance de la profession par l'Etat et l'Etat pose comme préalable à une reconnaissance de la profession que soit mise en place une déontologie autour de laquelle les urbanistes puissent eux-mêmes se reconnaître.

**2. Remarques générales :** Le président Jacques VIALETES rappelle que la déontologie est un socle sur lequel la profession se construit ; elle s'impose à tous. L'action associative va au-delà, mais suppose un risque que chacun est libre de prendre ou pas. L'action de la SFU est appuyée sur des positions éthiques toujours actualisées. La déontologie doit avoir une composante éthique, plus intemporelle, indiscutable. D'après les différents avis, cette dimension de l'urbanisme et des missions des urbanistes n'apparaît pas suffisamment dans le projet de déontologie qui nous est proposé. Plusieurs d'entre nous ont été surpris que la déontologie commence par l'énoncé du rôle de la déontologie plutôt que par une définition de l'urbanisme.

La SFU demande que la "déontologie" soit précédée d'un bref préambule donnant une forte définition de l'urbanisme comme discipline professionnelle, définition qui introduira notamment la nécessité d'une déontologie de la profession.

Le reste du rapport est fait de corrections d'articles, difficile à intégrer dans ce rapport d'activité.

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CA EN JANVIER

### Admissions

Demande d'adhésion reçue de l'AUDE (Association des Urbanistes Dans l'Etat). L'association s'est dissoute par décision du 14/11/2014, avec effet au 31/12//2014. Trois anciens associés, membres du bureau, demandent leur adhésion à la SFU et suggèrent aux autres membres d'en faire autant.

Le président Jacques Vialettes rappelle que la SFU n'est pas une fédération d'associations, mais une association de membres individuels. Il a donc invité les membres de l'AUDE à présenter chacun un dossier de demande d'admission qui, compte-tenu de leur qualité d'urbanistes qualifiés OPQU d'une part, de leurs références et de leur engagement pour l'urbanisme d'autre part, sera à priori regardé très favorablement par le CA.

### Commission modes d'exercice :

A l'occasion, en particulier, de la demande d'adhésion des urbanistes de l'AUDE, la question de la mise en place d'une (ou de) Commission(s) sur les modes d'exercice est posée à la SFU. L'objectif sera de réfléchir aux questions actuelles d'urbanisme qui se posent plus particulièrement aux

urbanistes en fonction de leurs modes d'exercice. Après un temps de travail de quelques mois, la commission proposera un forum ou une rencontre.

Après débat, la résolution suivante est adoptée par le CA :

"Le CA décide la mise en place d'une Commission relative aux modes d'exercice qui abordera successivement les différents modes.

Dans un premier temps, cette commission aura deux objets :

1. L'exercice des urbanistes dans les différentes collectivités territoriales les administrations d'Etat ou les différentes collectivités territoriales : repérage et évolution des modes d'exercice ; comment sont posées les problématiques d'urbanisme dans la nouvelle organisation des territoires? Quels sont les enjeux de l'organisation du territoire à l'échelle de l'Europe?

Nota : un travail a déjà été engagé par l'OPQU sur le repérage et l'évolution des modes d'exercice, travail sur lequel il conviendra de s'appuyer.

2. Comment dans la fonction territoriale ou d'Etat, faire valoir la déontologie et l'éthique des urbanistes ?"

La résolution est adoptée à l'unanimité. Les 3 futurs membres issus de l'AUDE, seront sollicités pour participer à la commission. Les délégués régionaux sont chargés de solliciter les membres SFU de leur délégation travaillant dans les collectivités territoriales, ou d'autres sociétaires particulièrement intéressés par ces questions.

# FEVRIER 2015

## LES ACTIONS DE LA SFU EN FÉVRIER ET MARS 2015

### LE METIER D'URBANISTE ENFIN DANS L'ANNUAIRE DES METIERS DE L'APEC

En février et Mars, après des observations de cadrage du CA, ont lieu encore plusieurs allers-retours pour la rédaction de la fiche métier, validée définitivement et accessible sur le site APEC depuis début avril. La voici in extenso :

#### **FICHE MÉTIER URBANISTE**

Fiche métier réalisée en collaboration avec la SFU (Société Française des Urbanistes) : [www.urbanistes.com](http://www.urbanistes.com)

▪ **Finalité du métier**

L'urbaniste est le professionnel de l'urbanisme, qui intervient sur les territoires de façon globale et locale avec une démarche transversale, à la fois sociale et spatiale. Pour cela, il analyse, conçoit, compose, organise et gère de manière cohérente les espaces urbains ou ruraux, pour une relation la plus harmonieuse possible entre l'humain et la nature.

L'urbaniste peut occuper une fonction d'étude, de concepteur, et aussi un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage, publique ou privée, notamment en matière de concertation-participation ou de conseil auprès des élus en matière de stratégie d'aménagement du territoire.

▪ **Autres intitulés**

Chef de projet urbaniste, chargé d'urbanisme, urbaniste réglementaire, urbaniste concepteur, chargé d'études urbaniste, chargé de mission urbaniste, consultant urbaniste, urbaniste-paysagiste, ingénieur-urbaniste, urbaniste-cartographe, urbaniste-géographe, urbaniste-économiste, architecte-urbaniste, urbaniste en aménagement

▪ **Missions principales**

L'urbaniste intervient pour l'Etat, les collectivités territoriales, des décideurs publics ou privés... depuis l'analyse des situations et des besoins, l'établissement des documents d'urbanisme, la réalisation des projets, jusqu'à la gestion des espaces.

○ **Programmation**

- Récolter, exploiter et analyser des données socio-économiques sur un territoire donné.
- Mener des études de programmation urbaine, générales ou spécifiques (habitat, commerces, santé, activités économiques, équipements, environnement, déplacements...).

○ **Analyse et prospective territoriale**

- Réaliser des bilans (diagnostic urbain, diagnostic de territoire, cartographie urbaine...)
- Participer à des missions de conseil et d'assistance auprès des collectivités, de l'Etat, des organismes internationaux (Communauté européenne par exemple) ou de tout autre décideur public ou privé.
- Coordonner des études d'urbanisme en phase pré-opérationnelle.
- Contribuer à spatialiser des projets de territoire.
- Concevoir et mettre en œuvre une planification stratégique.
- Aider à la préparation des politiques publiques urbaines et territoriales.

○ **Conception urbaine**

- Élaborer et proposer des schémas directeurs techniques.
- Assurer la conception de projets urbains.
- Assurer la conception et le suivi des concours et des études.
- Mener les études de faisabilité techniques préalables.
- Participer au choix des maîtres d'œuvre.
- Assurer la maîtrise d'œuvre urbaine ou y participer.
- Traduire le projet de territoire en document réglementaire ou en schéma d'aménagement opérationnel ; traduire le projet de territoire en procédure(s) opérationnelle(s).
- Suivre les différentes phases des dossiers avec le ou les maîtres d'œuvres.
- Animer des réunions de concertation-participation avec les élus, les habitants, les usagers pour construire un projet partagé et ses grandes étapes.
- Prendre en charge les études d'impact.
- Assurer ou assister la communication pédagogique de la politique territoriale.

○ **Production d'opérations**

- Conseiller et assister les maîtres d'ouvrages dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la gestion des risques...
- Prendre en charge les dossiers depuis leur programmation jusqu'à la livraison des ouvrages.
- Réaliser la planification globale du dossier ainsi que le budget en vue de la réalisation d'un projet (zone d'aménagement concerté ZAC, zone d'aménagement ZA ...)

○ **Gestion urbaine**

- Suivre les procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

- Réaliser une veille réglementaire sur les évolutions du code de l'urbanisme en particulier.
- Élaborer des directives urbaines, architecturales et paysagères.
- Contribuer à la gestion de l'application du droit des sols.
- Contribuer aux gestions urbaines, sociales et environnementales; à leurs évaluations (politiques de l'habitat, du peuplement, du relogement; participation, concertation, négociation; appuis par le projet de territoire, aux actions d'économie sociale et solidaire; Trames verte et bleue; Chartes de l'environnement...)

#### Activités éventuelles

- liées à l'urbanisme : évaluation, audit / expertise, activités de recherche, production de savoirs, enseignement...
- conseil à d'autres activités : gestion ou acquisition foncière, prêt bancaire, assurance, conseil aux élus, presse.

#### Variabilité des activités

Les activités de l'urbaniste peuvent s'inscrire dans différents type de structures :

- Dans une **société d'urbanisme (privée)**, il participe à la réponse aux commandes, appels d'offres et concours lancés par les collectivités ou tout autre décideur territorial, pour des études préalables, des projets urbains, des études réglementaires.
- Dans un **bureau d'études**, sa mission est centrée sur les études préalables à tout projet.
- Au sein d'une **collectivité territoriale**, il gère la relation avec les élus du territoire. Il participe à, voire il assure, l'exercice de la compétence d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.
- Au sein d'une **agence d'urbanisme (publique ou parapublique)**, il réalise les études nécessaires à la connaissance du territoire, les études préalables, les études règlementaires, au service des membres de son conseil (Etat, collectivités, universités, syndicats, autres...).
- Dans une **société d'aménagement (privée, publique ou d'économie mixte)**, il dirige la programmation et/ou la gestion des opérations ou y participe.
- Pour un **maître d'ouvrage**, il coordonne et suit l'avancée de la réalisation du projet d'urbanisme, mène les négociations avec les administrations et propose les adaptations réglementaires nécessaires à l'aboutissement du projet. Il peut le faire au sein des services du maître d'ouvrage ou à titre d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les urbanistes peuvent avoir un domaine d'activité préférentiel (les déplacements, la gestion de l'habitat ou la programmation urbaine par exemple), tous ont une approche généraliste et transversale faisant appel à l'ensemble des compétences requises pour aborder l'urbanisme.

#### ▪ Contexte et facteurs d'évolution du métier

##### Les impacts réglementaires :

- ⌘ La Loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, comporte diverses mesures destinées à faciliter la mobilisation du foncier public. Elle a modifié les outils offerts aux collectivités en matière d'aménagement et en a renforcé la dimension environnementale.
- ⌘ La loi MAPTAM (Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) prévoit des modifications du statut des communautés de communes, d'agglomération et urbaines afin de renforcer leur degré d'intégration. Une compétence plus étendue en matière de transport relative à l'organisation de la mobilité est donnée aux communautés d'agglomérations et urbaines. Celles-ci sont également associées de plein droit à l'élaboration, la révision ou la modification des schémas et documents de planification « en matière d'aménagement, de développement économique et d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche, de transport et d'environnement. »

##### Les impacts économiques :

- ⌘ Le développement économique des territoires, porté par l'émergence du métier de développeur économique ou territorial, est un enjeu fort pour l'urbanisme en général. Pendant de nombreuses décennies, les secteurs économiques et en particulier industriel, ont été gérés en France de façon sectorielle, limitant l'approche transversale de l'urbanisme à l'habitat et au cadre de vie. Le développement économique est maintenant très intégré aux stratégies territoriales. Cependant sa spatialisation et sa gestion locale témoignent encore d'une absence d'approche transversale et concertée. Ce sont des enjeux importants pour les urbanistes.
- ⌘ L'aménagement du territoire sous l'égide de l'Etat a laissé place à une pluralité d'acteurs et de conditions locales très différenciées, en particulier en matière d'économie, appréhendés avec les concepts de concurrence et de « marketing territorial » ou « d'égalité de territoire » et « d'équité urbaine ».

##### Les impacts sociétaux :

- La mise en œuvre de projets urbains, notamment dans le cadre de l'ANRU, a favorisé d'importantes concertations publiques. La prise en compte de l'avis des habitants, la mise en place de balades urbaines de découvertes des quartiers, l'élaboration participative des projets sont autant de nouvelles manières d'exercer la profession d'urbaniste, en s'engageant sur les questions de mixité et de diversité sociale, intergénérationnelle...

- La montée des intercommunalités, les nouvelles gouvernances des territoires, le lancement de nombreux chantiers de planification SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et PLU(i) (Plan local d'urbanisme intercommunal), ont modifié les pratiques professionnelles des urbanistes.
- Les problématiques de cohésion sociale et développement durable, ont pris toute leur importance dans le travail des urbanistes au quotidien : les exigences environnementales appliquées à l'urbanisme et à l'aménagement des territoires, par exemple dans le lien à établir entre la lutte contre l'effet de serre, les enjeux énergétiques, la consommation d'espace, l'organisation des extensions périurbaines, les densités, la mobilité et la domination de l'usage de la voiture.
- L'émergence des quartiers et particulièrement des éco-quartiers. Les acteurs de l'aménagement public sont consultés et mobilisés pour répondre à ces nouvelles problématiques urbaines.
- On note également l'impact des évolutions démographiques, des nouveaux modes de vie, du vieillissement, de l'explosion de la mobilité sur les projets urbains.

#### Les impacts technologiques :

- Les évolutions technologiques, en particulier informatiques, de recueil et traitement des données, de communication et d'échange, modifient le territoire et sa gestion, qui constituent l'objet de l'urbanisme (réseau, *smart city*, hiérarchie du développement et des usages...).
- Elles sont aussi des facteurs d'évolution des compétences pour la pratique de l'urbanisme (SIG, Infographie, maquette numérique, gestion des données : topographie numérique, photogrammétrie, données satellitaires, ...).

#### ▪ Rémunération

Jeune diplômé : entre 25 et 35 k€  
Jeune cadre : entre 35 et 45 k€  
Cadre confirmé : entre 45 et 60 k€

#### ▪ Compétences

##### Compétences techniques

- Très bonne connaissance du code et des procédures de l'urbanisme, de l'aménagement territorial, de l'environnement et de la gouvernance des territoires.
- Maîtrise du code des marchés publics, de la réglementation européenne, de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), des montages juridiques et économiques.
- Maîtrise des schémas directeurs d'aménagement urbain (Masterplan).
- Connaissances des outils cartographiques, de SIG ; des outils de base de données ; et compréhension de ceux de la communication (site web, site collaboratif territorial...).
- Maîtrise des logiciels de DAO/CAO, (par exemple : Autocad, Allplan, Photoshop, Illustrator, Sketchup, MapInfo, Indesign).
- Coordination et gestion de projet.
- Capacités de pilotage d'équipes pluridisciplinaires.
- Goût pour l'animation de réunion, la concertation publique.

##### Aptitudes professionnelles

- Initiative, innovation et créativité dans l'élaboration des projets.
- Travail en équipe.
- Coordination d'acteurs, de partenaires, d'usagers et d'habitants, afin de favoriser l'ouverture et la concertation dans la mise en œuvre des projets.
- Analyse approfondie pour pouvoir adapter chaque projet aux spécificités des territoires.
- Excellent contact relationnel et aptitude pour les relations avec les élus et les grands acteurs territoriaux.
- Méthode et rigueur.

#### ▪ Profils les plus demandés

##### Diplômes

La formation à l'urbanisme est de niveau Bac +5 :

- Master d'urbanisme et d'aménagement.
- L'accès en master 1 d'urbanisme et d'aménagement se fait avec une L3 de même parcours ou bien avec une L3 en géographie, en sciences humaines, en sciences politiques, en économie, en droit, en biologie/environnement ... ou un équivalent L3 en architecture ou ingénierie.
- Diplôme d'école d'architecture, ou de paysage (niveau master 2) avec une spécialisation en urbanisme. Il n'existe pas actuellement de formation complète à l'urbanisme en école d'architecture, la spécialisation demande donc un double diplôme ou une qualification professionnelle ultérieure.

- Diplôme d'école d'ingénieurs (Ecole des Ponts, ENTPE, travaux publics, géomètre, génie civil, environnement) avec une spécialisation en urbanisme. Certaines écoles d'ingénieurs ont une formation intégrée en urbanisme (Ecole des Ponts, Polytech Tours), d'autres ont établi des partenariats avec des instituts d'urbanisme (ENTPE avec l'Institut d'urbanisme de Lyon, par exemple), d'autres encore nécessiteront un double diplôme ou une qualification professionnelle ultérieure.

Les Instituts d'urbanisme et d'aménagement sont réunis dans une association, l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme) qui a établi une charte de la formation en urbanisme. L'APERAU international regroupe les formations francophones. L'AESOP (*Association of european schools of planning*) réunit les formations à l'urbanisme en Europe. En France, la plupart des Masters d'urbanisme et d'aménagement sont des formations universitaires.

Formation à l'urbanisme de niveau supérieur :

- Doctorat en urbanisme et aménagement

Autres masters professionnels :

- De nombreux diplômes spécialisés, en projet urbain, patrimoine, montage opérationnel, espace public, déplacement, gestion du foncier, immobilier etc., affichent une composante d'urbanisme sans former entièrement à cette discipline.

Formation continue :

- Formation initiale en formation continue : possible dans les instituts d'urbanisme universitaires, éventuellement en complément d'une VAE. Quelques instituts offrent des parcours en alternance.
- Formations ponctuelles en cours d'activité : plusieurs organismes proposent des formations spécifiques sur telle ou telle évolution législative ou normative, des thèmes d'actualité, des fonctions professionnelles spécifiques.

#### **Qualification professionnelle**

Dans le cadre d'un protocole entre le Ministère en charge de l'urbanisme et l'OPQU, L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes attribue une qualification professionnelle aux urbanistes. La qualification professionnelle d'urbaniste est attribuée aux personnes physiques pour une durée de cinq années sur dossier et entretien, sur la base d'une formation et d'un exercice professionnel en urbanisme.

La durée de l'expérience professionnelle en urbanisme requise est variable selon le niveau du diplôme et la spécificité de la formation :

- Un Master 2 urbanisme et aménagement reconnu par l'OPQU (en particulier les formations membres de la section France-Europe de l'APERAU) permet de demander l'inscription sur la liste d'aptitude à la qualification, puis de demander la qualification après deux années d'exercice professionnel.
- Avec un autre diplôme Bac +5 moins spécifique, cinq années d'exercice professionnel en urbanisme sont exigées, et dix années avec un diplôme de niveau inférieur.

#### **Expérience professionnelle**

Une première expérience, ainsi qu'un stage dans une collectivité, une SEM, une agence d'urbanisme, est préférable pour intégrer un poste.

#### **Postes précédents**

- Chargé d'opération d'aménagement
- Chef de projet aménagement
- Chargé d'études en aménagement
- Responsable de programmes
- Chargé de mission en aménagement
- Chargé de concertation

#### **▪ Type d'employeurs**

- Sociétés d'études et de conseil
- Maîtres d'ouvrage publics
- Maîtres d'ouvrage privés (acteurs des territoires, promoteurs, bailleurs sociaux, société civile...)
- Associations agissant à une échelle territoriale (ex : CAUE, PNR, PACT-ARIM)
- Sociétés d'aménagement
- Sociétés d'ingénierie
- Agences d'architecture



- Bureaux d'études infrastructures, VRD, paysage
  - Collectivités territoriales et assimilées (communes, intercommunalités, départements, régions...)
  - Agences d'urbanisme, publiques ou privées
  - Entreprises du logement social
  - Sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés publiques locales (SPL) ou établissements publics
  - Organismes de développement local
- **Rattachement hiérarchique**
    - Responsable d'agence d'urbanisme
    - Directeur de l'aménagement urbain
    - Directeur général
  
  - **Environnement de travail et interlocuteurs**
    - Internes:
      - Décideurs politiques, décideurs économiques, décideurs sociaux
      - Direction technique ou de l'urbanisme
      - Juridique
      - Équipes projet
      - Chargés d'opération
      - Techniciens d'études
    - Externes :
      - Juristes
      - Économistes
      - Géographes
      - Architectes
      - Paysagistes
      - Environnementalistes
      - Sociologues et historiens
      - Aménageurs
      - Bailleurs sociaux
      - Élus
      - Géomètres
      - Habitants et associations d'usagers
      - Promoteurs, constructeurs
      - Cabinets d'études techniques
      - Consultants
      - Financeurs (ANRU, État, Caisse des dépôts et de consignation, Banques et coopératives de l'économie sociale et solidaire...)
      - Enseignants, chercheurs, formateurs
  
  - **Et après ?**
    - Responsable d'agence d'urbanisme
    - Responsable de l'aménagement urbain
    - Directeur de la réhabilitation
    - Directeur de service d'urbanisme

Suivent les témoignages de trois urbanistes qualifiés (et membres de la SFU)

Anne Michèle DONNET, directrice de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

Sarah Cohen , gérante de la SARL Programmes-Urbains à Chambéry

Laurent Vigneau, directeur du département développement territorial et mobilité, Artélia

Ils sont été choisis pour la qualité de leur témoignage, et aussi pour leur diversité.

# MARS 2015

## LES ACTIONS DE LA SFU EN MARS

### AG DES ASSOCIATIONS NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE ET PACA

Voir en annexe les compte-rendus spécifiques des associations régionales de la SFU.

# AVRIL 2015

## LES ACTIONS DE LA SFU EN AVRIL

### CONVENTION SFU- APEC, LA SUITE

Actions liées à la diffusion de la fiche métier, communiqué de presse

Actions en direction des instituts urbanisme et des universités (niveau L3-M1, en milieu d'études)

Actions vers l'international

### AG OPQU

Participation de Jacques Vialettes, Régis Dumay, Denis Caraire, Candice Sottas, urbanistes SFU à l'AG de l'OPQU. Voici les décisions qui nous intéressent directement :

Retour sur la déontologie à destination des associations ayant contribué à la concertation, puis lancement du projet de déontologie le premier Juillet.

Assises des urbanistes qualifiés en septembre

Accord de l'OPQU sur le principe d'une participation à une « Maison de l'urbanisme »

Participation attendue de l'OPQU aux travaux du CEU-ECTP sur les reconnaissances professionnelles.

Accord de l'OPQU pour travailler avec la SFU l'APEC et l'APERAU sur les forums à destination des étudiants, et avec la SFU, l'APEC et le CEU sur les questions de l'emploi international.

## CEU-ECTP

Participation de Dominique Lancrenon et Luc-Emile Bouche Florin à l'AG du CEU-ECTP à Budapest

Lancement de l'action SPECIAL à Melun

Pour ces deux actions, voir le compte-rendu de Dominique Lancrenon déjà cité sur l'action du ECTP-CEU.

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CA EN AVRIL

### LE SITE INTERNET :

Le site est en cours de reconfiguration technique, pratiquement terminée. Sur la refonte de fond, il reste encore beaucoup de travail. Sur la forme, il est demandé plus de contraste sur le lettrage et un meilleur marquage de la bande latérale pour éviter un flottement du texte.

Hiérarchie du site :

- SFU
  - Présentation de la SFU (Candice)
  - Actions
  - Exécutif
  - Statuts
  - Rapport moral
  - Adhérer à la SFU (téléchargement du formulaire ou saisie avec envoi par mail) + lien direct en page d'accueil (Candice)
  - Partenaires et amis de la SFU (Alain)
  - Historique de la SFU (reprise du contenu Wikipédia) (Jacques)
  - Hommages
  - Historique de l'exécutif
  - Archives de l'urbanisme, archives de la SFU (lien archives nationales...). Le second versement aux archives n'a pas fait l'objet de classement... Un stagiaire pourrait être pris pour exploiter ce second versement ? (Bruno)
  - Historique de urbanistes.com (à mettre en fin de liste)
  
- Actualités choisies :
  - Europe
  - International
  - JMU (Jean-Pierre)
  - Classement principal par date
  
- Urbanisme
  - Formation
  - Documentation
  - Liens

o Miscellanées

L'onglet tribune est reversé dans les archives et n'est pas reconduit dans le nouveau site, au profit des réseaux sociaux.

La Lettre SFU va devenir une édition des News du site. Un onglet dédié pourra permettre de « rappeler » les infos des anciennes lettres afin de conserver un historique, différent de la recherche thématique ou la recherche calendaire.

Concernant le référencement, il est important de beaucoup progresser concernant les recherches « urbanisme ».

### PREPARATION DE L'AG, DEBAT D'ORIENTATION :

L'AG est fixée le Mardi 28 avril 2015. A l'ordre du jour :

- JMU 2015 : Urbanistes et urbanisme citoyen – contribution à la conférence de Paris  
L'objectif de s'inscrire dans le prolongement de l'université du CFDU et en amont de la COP 21 de novembre 2015.
- Question du local et de la maison de l'Urbanisme : les différents principes possibles seront soumis à l'avis de l'AG, sachant que les conditions d'éviction qui nous sont proposées, même réévaluées à la hauteur de ce que propose le commissaire du gouvernement ne nous permettent pas de reconduire notre installation dans les conditions actuelles, sachant aussi que l'établissement d'un projet de type « maison de l'urbanisme » aura un délai d'au moins trois ans.
- Commission sur les modes d'exercice : nous l'engagerons en particulier avec les urbanistes de AUDE qui rejoignent la SFU. L'AG sera appelée à en préciser les objectifs.

Ajoutons un autre sujet de réflexion, l'incertitude qui s'étend sur notre domaine professionnel, déjà mis en évidence par Louis Canizarès président de l'OPQU :

- absence de moyens criante pour la conduite qualitative des projets, en particulier des projets ordinaires,
- absence de réponse de l'échelon politique à nos propositions,
- difficultés grandissantes de travail, d'investissement de chacun et d'organisation.